

Département du Doubs
Arrondissement de Montbéliard
Canton de Maïche

n°2024 - 008

Commune de DAMPRICHARD - 25450
Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal

SEANCE DU 8 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit, le Conseil Municipal de la Commune de Damprichard s'est réuni, sur convocation du trente janvier au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Anthony MERIQUE, Maire, pour une session ordinaire du mois de février.

Membres en exercice : 18

Secrétaire de séance : Jacqueline DELAVELLE

Présents : Christine ARNOUX, Angélique BIERLA, Claudine CAGNON, Martial CORDIER, Nicolas CSUZI, Jacqueline DELAVELLE, Christelle DUQUET, Jean-Paul FEUVRIER, André GARRESSUS, Luc GUILLAUME, Jean-Charles JACOULOT, Brigitte MAIRE, Justin MARGUERON, Anthony MERIQUE, Nadège MOUGIN, , Damien SCHELL

Absents : Michaël NICOD, Christine TREDANT

Procurations : Christine TREDANT donne procuration à Anthony MERIQUE

Délibération n°2024 - 008 :

Objet : plan de financement et lancement de la consultation du projet de voirie 2024

Le Maire rappelle à l'Assemblée que le projet de voirie pour l'année 2023 a été reporté à 2024 compte tenu de l'ensemble des projets en cours, notamment le bâtiment périscolaire et la construction des chaufferies-bois.

Ce projet avait toutefois obtenu l'accord de la préfecture par arrêté du 15 mai 2023 attribuant une Dotation d'équipement des Territoires Ruraux sur la réfection de voies communales à hauteur de 41 281.25 €. Cette aide étant valable pour une durée de 2 ans, les travaux devront intervenir cette année pour en bénéficier.

Puis, le Maire présente le projet de voirie pour l'année 2024 ; celui-ci reprend la réfection de la voie communale n°2 ainsi que quelques chemins ruraux (La chaux, Chaboudot, Trou de Chaux, Les Essarts...) pour un montant prévisionnel total de 306 440.00 € que le Maire propose de financer comme suit :

Fonds libres (partie non subventionnée)	+	222 161.25 €
Subvention Préf. Du Doubs - DETR (HT x 25 % / voies communales)	+	41 281.25 € (déjà attribué)
Subvention Dép. du Doubs - C@P25 (HT x 30% / chemins ruraux)	+	42 997.50 €
TOTAL HT	=	306 440.00 €

La TVA (20%) est éligible au Fonds de Compensation (FCTVA) à raison de 16.404% du montant dépensé :

Fonds libres (part communale de TVA)	+	11 019.58 €
Fonds de Compensation FCTVA (16.404%)	+	50 268.42 €
TOTAL TVA	=	61 288.00 €

Montant total du projet : 367 728.00 €

Coût pour la collectivité : 233 180.83 €

L'exposé du Maire étant entendu, l'Assemblée décide :

- de valider ce plan de financement et de solliciter la participation des cofinanceurs,
- de s'engager à réaliser et financer les travaux relatifs à ce projet,
- de lancer les opérations de consultation et d'autoriser le Maire à signer tout document afférent.

En outre, le Maire sollicite l'autorisation du Département du Doubs pour commencer les travaux avant obtention de la décision d'attribution de la subvention C@p25 et s'engage à réaliser les travaux dans les délais prescrits à compter de la date de notification de la décision, le cas échéant.

Suffrages exprimés : 17

Pour : 0

Contre : 0

Abstention : 0

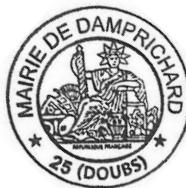
Pour extrait conforme,
La Préfecture :

Envoyé en préfecture le 09/02/2024

Reçu en préfecture le 09/02/2024

Publié le 09/02/2024

ID : 025-212501936-20240208-2024_008-DE



Le Maire,
Anthony MERIQUE :